

POLLUTION AUX PARTICULES FINES (PM10)

Niveau 1 – Début : Mercredi 22 janvier 2020

En ce moment la qualité de l'air n'est pas satisfaisante et le **niveau d'activation** du dispositif anti-smog genevois est atteint.

- La limite de vitesse est actuellement réduite à 80km/h sur l'autoroute de contournement genevoise.
- Stick'Air : la *circulation différenciée préventive* sera appliquée dès **demain entre 6h00 et 22h00** :
 - Seuls les véhicules concernés arborant l'un des macarons Stick'Air suivants pourront alors circuler dans le périmètre genevois de circulation différenciée.



- Les vignettes françaises Crit'Air (selon la même numérotation) sont également reconnues.

NIVEAU DE POLLUTION

PREVU LE 22.01.2020

Canton de Genève	Valeurs journalières
Necker	< 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Foron	> 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Meyrin	< 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Passeiry	< 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

ÉVOLUTION

Suite à l'installation de conditions anticycloniques avec inversion marquée, les concentrations de particules fines sont en hausse ce mercredi 22 janvier sur le canton de Genève. Un dépassement de la valeur limite d'immission est prévu demain sur la station du Foron. L'inversion de température devrait persister demain et les concentrations en particules fines devraient ainsi se maintenir à des niveaux élevés. En France voisine, la vigilance jaune a été activée sur le bassin lémanique.

Valeur limite OPair journalière : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
[Procédure en cas de pics de pollution à Genève](#)

RÉDUIRE LES IMPACTS DE LA POLLUTION AUX PARTICULES FINES

SE PROTÉGER

La pollution aux particules fines peut entraîner des inflammations des voies respiratoires et avoir des conséquences pour la santé des enfants et des adultes.

Recommandations sanitaires

Modérer les efforts physiques intenses ou les activités sportives en plein air (augmentation du volume d'air inhalé). Éviter les autres facteurs irritants (tabac, solvants, fumées) pour ne pas aggraver les effets de cette pollution. Pour un meilleur confort, renoncer au port de lentilles en cas de gêne oculaire. Éviter d'aérer longuement le logement.

Les personnes les plus vulnérables sont particulièrement concernées, à savoir les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de déficience immunitaire ou de pathologie chronique cardiaque ou respiratoire. Demander conseil à son médecin en cas d'aggravation des symptômes évocateurs (toux, gêne respiratoire, gorge ou nez irrité). En cas d'asthme, ne pas modifier le traitement sans consulter son médecin.

LIMITER EN TOUT TEMPS LES ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES

Le comportement individuel de chaque personne peut contribuer à réduire la pollution aux particules fines.

Lors de déplacement : utiliser les transports publics. Pratiquer le co-voiturage. Privilégier la mobilité douce pour les trajets courts (marche, vélo, etc.). Conduire selon la méthode [Eco-Drive](#)®.

A la maison : s'assurer que son chauffage ou sa cheminée sont conformes aux normes en vigueur et dans le doute les faire contrôler. Renoncer aux feux de «confort» (cheminée, poêle), ainsi qu'à tout feu en plein air. Baisser la température de son logement de 1 à 2 degrés, en mettant au maximum 19-20°C.

EN SAVOIR PLUS

- <https://air.ge.ch> : concentrations en polluants, informations, conseils pratiques (Genève)
- www.feinstaueb.ch : site national sur les particules fines
- <http://www.atmo-rhonealpes.org> : information sur la pollution en France voisine



INFORMATIONS

- L'Info-Service répond à la population au 022 546 76 00
- Pour toute information sur la qualité de l'air, contacter le SABRA au 079 248 64 26
- airCheck : application mobile sur smartphone (iOS et Android)
- Air2G2 : application mobile sur smartphone (iOS et Android) et site Internet <https://web.air2g2.app/>